



CLM de MARSANNAY-LA-CÔTE Académie de danse Les Scarline's



Siège social : Les Scarline's
59, route des Grands crus 21160 Marsannay-la-Côte
Email : les.scarlines@wanadoo.fr
Portable : 06-15-42-73-87

REGLEMENT ACADEMIE DE DANSE LES SCARLINES

A/ LES STRUCTURES

- 1) **La structure des sections** ne saurait, une fois définie et en place être remise en cause, autrement qu'au cours d'une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire.
 - Ecole de Danse
 - Les Scarline's
- 2) **Le Président de la section est à même :**
 - a) de pourvoir au remplacement d'un membre de la section, en cas de défection ou d'abandon de poste, momentané ou définitif en désignant une personne éminemment compétente à cet effet par cooptation. L'Assemblée générale qui suit devant lui donner quitus.
 - b) tout litige grave ne saurait être réglé que par une assemblée générale extraordinaire en présence du Président du Cercle Laïque.

B/ COMPOSITION DU BUREAU

L'association est administrée par un bureau qui est élu lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, il est renouvelé par tiers tous les 2 ans.

- Un(e)Président(e),
- Un(e) Secrétaire,
- Un(e) Trésorier(e),
- Un(e) Responsable Technique,
- Un(e) Responsable Ecole de Danse,
- Un(e) Responsable loisir,
- Un(e) Adjoint(e) au loisir,
- Un(e) Responsable des assurances.

Le bureau se réunit avant chaque Assemblée Générale afin d'établir l'ordre du jour et régulièrement afin de préparer le gala de fin d'année.

C/ LE FONCTIONNEMENT

Deux délégués de parents par cours seront invités à l'assemblée générale annuelle avec pouvoir de vote.

1/ LES COURS

Tous les cours sont dispensés par Fabienne Scarpa/Limbardet, professeur de danse diplômé d'Etat. Ceux-ci peuvent être occasionnellement dispensés par un autre professeur diplômé d'Etat, ou par un animateur agréé Jeunesse et Sport.

Les cours sont dispensés dans une salle agréée par le conseil régional de Bourgogne.

Les tarifs des cours sont établis par le bureau en début de chaque année. Un tarif dégressif est accordé aux familles ayant inscrits plusieurs enfants à l'école de danse, et aux élèves prenant plusieurs cours par semaine.

Les élèves intégrant la troupe des Scarline's bénéficient de 2 cours gratuits par semaine.

L'adhésion annuelle comprend les assurances et l'inscription au Cercle Laïque de Marsannay.

a/ l'autorité du professeur ne saurait être mise en cause

En cas de non-respect du professeur, des sanctions seront prises : **avertissements oral ou écrit**, si nécessaire interruption ou exclusion de l'école par **décision collégiale du comité de section**.

b/chorégraphies

Les chorégraphies proposées et préparées dans le cadre de concours ou de gala sont la propriété de l'école de danse, et ne sauraient être remises en cause, modifiées ou copiées sous risque d'exclusion ou de poursuites.

c/ présences

L'élève s'engage à venir régulièrement aux cours. En cas d'empêchement, danseurs ou danseuses sont tenus d'en avertir le professeur dans un délai suffisant. Toute absence non motivée et non excusée à plus de 3 séances consécutives entraînera la mise à pied, et si récidive, l'exclusion.

2/LA TENUE

a/ cours classique

Collant de danse, justaucorps de couleur (selon le cours) – **chignon obligatoire à tous les cours**

b/ cours moderne

Collant ou survêtement, tee-shirt – baskets ou chaussons de danse

c/ jazz et néo-classique et contemporain

Shorty noir, brassière noire – chaussons de danse

En cas de non-respect, l'élève se verra refuser l'entrée au cours.

Les chewing-gums sont strictement interdits pendant les cours de danse.

3/GALAS

Deux galas de fin d'année sont organisés : les présences aux galas ne sont pas obligatoires. Il est impératif de prévenir le professeur en cas d'absences aux spectacles.

Les costumes de classique sont en location (tarif donné en mai).

Les costumes de moderne sont à l'achat (tarif donné en mai).

D'autres spectacles sont organisés tout au long de l'année, la présence des élèves n'est pas obligatoire. Ces spectacles sont destinés à des maisons de retraite, municipalités ou CE pour les fins d'années. Ces spectacles sont donnés à titre gratuit.

***Le bureau
Académie de danse les Scarline's***

Fait à Marsannay-la-Côte, le :

Faire précéder de la mention « Lu et approuvé »

Signature des parents

Signature de l'élève